

Colloque
"Financement de l'Aménagement du territoire"
introduction au débat

Allocution de Monsieur Pierre Mauroy

Mardi 21 décembre 1993

Je suis très heureux de vous accueillir à l'Opéra de Lille, vous qui êtes venus participer au colloque "Financement de l'aménagement du territoire" organisé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Depuis que Monsieur le Premier ministre a lancé le débat sur l'aménagement du territoire, en septembre dernier, les initiatives se sont multipliées: on se rencontre, on discute, dans toutes les régions, dans toutes les assemblées et il ne se passe

pas un jour sans que la presse ne rende compte de débats ou de polémiques sur le sujet. Car, finalement, cette initiative est plutôt controversée:

- controversée, parce que certains y voient le risque d'un schéma national trop rigide où une succession de lois de programmation de grands équipements entraînerait la menace d'une dérive technocratique;

- controversée aussi parce que certains y décèlent les germes d'un affrontement entre la ville - et surtout les grandes métropoles - et la campagne, menacée de désertification. Je pense que nous y reviendrons au cours des débats;

- controversée enfin, parce que certains peuvent deviner dans cette démarche certaines arrière-pensées politiques liées à de prochaines échéances. Sans compter que l'horizon 2015 peut apparaître bien éloignée

alors que se posent, dans l'immédiat, tant de questions importantes.

L'aménagement du territoire est un vaste dossier qui nous concerne tous. Je vois, par exemple, qu'à la Chambre de Commerce et d'Industrie, Monsieur Tiébot s'est déjà exprimé sur le sujet.

Je suis donc très heureux de participer à cette journée organisée par la caisse des dépôts et Consignations. Elle sera assez originale puisque, grâce à la visioconférence, elle nous permettra à la fois de faire le point du dossier dans notre région, et d'enrichir la discussion nationale.

Avant d'entrer dans les thèmes précis qui nous sont proposés ici, il me semble nécessaire de faire un point

rapide sur le rapport de la DATAR préfacé par Messieurs Balladur, Pasqua et Hoeffel.

Assurant la fonction de Président de séance, et par souci d'objectivité, je me fais un devoir d'en présenter les grandes lignes afin que ce débat soit parfaitement éclairé.

- Que dit ce rapport?

⇒ La loi d'orientation sur l'aménagement du territoire définira les grands axes de l'action de l'Etat et des collectivités locales pour assurer la reconquête et l'équilibre du territoire national.

- Quels sont les objectifs de cette reconquête? Selon le rapport, il s'agit de:

⇒ Rendre notre pays économiquement plus attractif;

⇒ Maîtriser la concentration urbaine, pour retrouver une complémentarité entre la ville et la campagne;

⇒ Réduire et prévenir les déséquilibres entre les régions, et, notamment, fixer les limites du développement de l'Ile de France;

⇒ Répondre aux nouvelles attentes de la population, par exemple en matière d'environnement;

⇒ Affirmer l'identité de la France au sein de l'Europe.

- Selon la DATAR, ces objectifs suscitent l'élaboration de politiques cohérentes:

⇒ Une population mieux répartie dans l'espace;

⇒ Un enseignement supérieur au service de la reconquête;

⇒ Un aménagement culturel du territoire pour mettre en valeur les identités régionales;

⇒ Une armature routière renforcée et un schéma ferroviaire pour toute la France;

⇒ Des actions spécifiques pour les territoires d'Outre Mer.

- Toujours selon le rapport, tout ceci doit être renforcé par une organisation des responsabilités, assurant la cohérence des textes de loi

⇒ Un renforcement de l'action des collectivités locales par l'amélioration de leur équipement et le développement de la solidarité, dans la poursuite du mouvement de décentralisation;

⇒ De vrais moyens d'action pour l'Etat, notamment un plan de localisation des services publics, des contrats de plan, des directives territoriales d'aménagement.

Pour ma part, j'avancerai quelques idées: l'aménagement du territoire sera réussi à deux conditions:

- 1: Une impulsion publique forte;

- 2: Une définition claire des rôles respectifs de chacun.

Donc, une **impulsion publique forte**:

- Il me semble, tout d'abord, que les partenaires publics doivent se coordonner, travailler ensemble dans l'intérêt de tous; nous ne réussirons pas en additionnant les intérêts particuliers.

- Dans cet esprit, le souhait de l'Etat de dégager des cohérences à partir du schéma national à l'horizon 2015 et d'une loi de programmation de grands équipements tous les cinq ans est tout à fait légitime; A condition que ces documents soient le résultat d'un dialogue et d'une véritable politique contractuelle. L'essentiel sera d'établir une liaison directe entre le Plan et le Budget.

- Je viens de parler de cohérence nationale. Mais il nous faut maintenant parler de cohérence européenne. Et ceci nous concerne au premier chef. Nous

sommes une métropole transfrontalière;
nous sommes au coeur d'une eurorégion.

- Il faut, aussi, à côté de Paris et de la Région d'Ile de France, des collectivités territoriales fortes.

J'entends souvent mettre en cause Paris et l'Ile de France. Il n'est pas question de déshabiller Paris ou l'Ile de France: ce n'est pas qu'ils soient trop forts; c'est que les autres sont trop faibles!

Je crois à la solidarité interrégionale, mais je ne crois pas à une redistribution interrégionale, à une fausse répartition des richesses qui accentuerait les injustices et les distorsions. C'est pourquoi, je pense qu'il faut créer de grandes régions ayant chacune leurs chances et leur puissance. Peut-être en faut-il une dizaine.

L'aménagement du territoire pose, en effet, le problème des niveaux de décision: peut-on garder la même

organisation avec 6 niveaux de décision (avec l'Europe), 22 régions, une centaine de départements, 36 000 communes...?

En ce qui concerne les grandes régions auxquelles je fais allusion, je pense que leurs compétences s'organiseraient autour de la planification, de l'aménagement du territoire, de l'engagement de grands équipements: par exemple, les autoroutes - et y compris les autoroutes ferroviaires - , les ports, les aéroports, les télécommunications...

Elles seraient obligatoirement consultées pour établir la carte scolaire, sanitaire et universitaire, pour la recherche ou même pour la protection civile... Plus généralement, elles seraient consultées sur tout ce qui nécessite d'être coordonné dans un ensemble plus vaste.

Elles pourraient garder des compétences majeures en ce qui concerne la formation professionnelle,

l'apprentissage et les lycées, mais elles devraient se dégager des tâches de gestion.

Le Département reste incontournable pour gérer tous les espaces ruraux mais il devrait systématiquement passer des conventions avec les villes - ou les structures intercommunales - d'une certaine dimension.

Enfin, les villes et toutes les formes de plus en plus élaborées, d'intercommunalité pourraient se saisir de toutes les questions qui ne sont dévolues ni à l'Etat ni aux autres collectivités. C'est effectivement à ce niveau que peuvent le mieux se traiter les problèmes du rapport avec les Hommes.

Les contrats de ville et les contrats d'agglomération ont montré leur utilité, mais ils ont prouvé qu'ils n'étaient véritablement efficaces que lorsqu'ils contrariaient les procédures établies, en empiétant

sur les compétences des autres collectivités.

A l'heure où tout se mondialise, les Hommes ont de plus en plus besoin d'affirmer leurs liens d'appartenance à un territoire qui est la base de leur identité.

C'est une manière de combattre l'ultra-nationalisme que de savoir retrouver le sens de l'Etat et de la Nation, et de s'identifier à un territoire. De plus en plus, la ville renouvelée ou la communauté rurale renouvelée font figure de territoires.

Il me semble aussi que la France rurale profitera mieux des efforts sur les villes qu'une dispersion des moyens. Dès lors, la réforme de la Dotation globale de Fonctionnement prévue en 1994 est tout à fait inacceptable et le désengagement de l'Etat aura des conséquences très graves pour certaines grandes villes.

Les rôles respectifs du public et du privé.

1) Il nous faut assurer la complémentarité des initiatives en matière de grands équipements:

- le partenaire public doit, en effet, fixer le cadre, les objectifs, l'insertion dans la ville du grand projet. Il n'est pas là pour prendre en charge les surcoûts. L'entreprise, pour sa part, doit rechercher la rentabilité à l'intérieur de ce cadre.

Et nous pouvons ici, en parler en connaissance de cause avec, notamment, les grandes négociations que nous avons dû mener pour le passage du T.G.V. à Lille. D'un côté, nous avons dû prendre en charge le surcoût; de l'autre, nous avons décidé de valoriser le site de la gare T.G.V. en créant Euralille, bel exemple de réussite d'un dialogue entre le public et le privé.

Autre exemple, celui du Tunnel sous la Manche où le choix politique était de ne pas mettre de fonds publics. La taille du projet rendait le pari difficile. Cet exemple peut paraître différent, mais observons qu'autour du Tunnel, et de part et d'autre, ont été engagés d'énormes investissements publics - et c'est surtout le cas pour la SNCF - sans lesquels le Tunnel n'aurait pas sa raison d'être.

2) Il nous faut, enfin, assurer la complémentarité en matière de développement des villes et des quartiers.

- Le risque existe de voir la puissance publique se désengager de la politique urbaine: nous ne devons pas dériver vers le schéma américain dans lequel une ville comme New York est incapable de rénover ses 300 ponts avant la fin du siècle comme cela serait nécessaire. Elle n'en a pas les moyens!

- Et j'ajoute la poursuite d'une politique ambitieuse de logements locatifs sociaux.

Cette volonté de requalification urbaine, c'est à dire l'adaptation de la ville aux nouvelles exigences d'un monde moderne pourrait parfaitement s'exprimer dans le concept d'une "ville renouvelée".

En effet, je pense que les grandes tâches de demain, ce sont:

l'Europe à construire, la Nation à maintenir et la ville à renouveler. Ces trois missions dépassent même les enjeux politiques pour devenir des enjeux de société.

La perspective d'un schéma national d'aménagement du territoire a lancé le débat. Il ne doit pas se résumer à un débat géographique, à une simple négociation au sujet d'infrastructures. Il doit, au contraire prendre en compte

toutes les dimensions de notre société nationale; j'ajouterais de notre société européenne.

La journée organisée par la Caisse des Dépôts et Consignations nous permettra peut-être de donner quelques pistes pour réussir notre aménagement du territoire. Elle est, en tout cas, l'occasion pour chacun de donner son avis et de participer au débat national.

FICHES

1 - Débat national. Aménagement
du territoire

2 - Aménagement du territoire et
financement

3 - Charte d'objectifs

4 - La région Nord/Pas de Calais
parmi les régions françaises

5 - Euralille:

5/1 - Composition de la SEM

5/2 - Investissements sur
Euralille en première phase (1990-
1994)

6 - Association TGV - Gare de
Lille

7 - Loi de finances pour 1994

Le pays est en mutation, c'est pourquoi il faut dès maintenant imaginer comment tous les Français pourront bénéficier équitablement des effets du renouveau économique et du progrès social. Ceci est l'objectif majeur du débat sur l'aménagement du territoire à la suite duquel sera établie une loi d'orientation sur l'aménagement du territoire.

Cette loi définira les grands axes de l'action de l'Etat, et des Collectivités Locales pour assurer la reconquête et l'équilibre du territoire national. Elle comportera 3 grandes parties : les objectifs et champs d'application de la politique nationale, les responsabilités et compétences de l'Etat et des Collectivités locales, enfin les moyens juridiques, financiers et administratifs accordés.

Pourquoi cette démarche ? ou "la communauté nationale en question"

* les enjeux européens se font pressants : l'intégration de l'espace français dans l'espace européen n'est pas sans risque : elle peut aggraver les déséquilibres et engendrer une dislocation du territoire français.

* la concentration de la population et des activités économiques nous appelle à réagir :

La population, en se concentrant, développe de nouvelles modalités d'urbanisation (de grandes aires métropolitaines) laissant apparaître les premiers dysfonctionnements : fractures sociales, ghettos dans les villes, campagnes à l'abandon ... L'évolution économique est elle aussi facteur de ruptures : les décideurs choisissent de s'implanter près des noeuds d'infrastructures. Il s'en suit un grave problème de croissance des coûts de gestion des villes. Un nouvel enjeu apparaît avec le développement du péri-urbain qui engendre de nouvelles exigences et de nouvelles habitudes de vie : transports, congestion etc...

Le risque global est condensé dans l'accroissement de l'inégalité entre régions. Le rôle des collectivités locales, et la meilleure cohésion des actions de l'Etat doivent être renforcés..

* De nouvelles bases sont disponibles pour l'action !

Citons-en quelques unes : des richesses économiques exploitables, une attractivité qu'il nous faut pousser, l'explosion des télécommunications à utiliser, la diversité des identités régionales à valoriser, enfin la richesse de notre patrimoine urbain à démontrer.

Quels sont les objectifs de cette reconquête ?

@ Rendre notre pays économiquement plus attractif, en développant nos réseaux de transports, pour favoriser par exemple l'implantation de projets industriels,

@ Maîtriser la concentration urbaine, pour retrouver une complémentarité villes/campagnes, pour rendre une certaine qualité de vie dans les agglomérations, mais aussi dans le monde rural trop oublié, enfin pour renforcer la mobilité ici au service du territoire,

@ Réduire et prévenir les déséquilibres entre les régions, et fixer les limites du développement de l'Ile-de-France, et des trop grandes aires urbaines,

@ Répondre aux nouvelles attentes de la population par exemple en matière d'environnement, ou d'accès au savoir à tout âge,

@ Affirmer l'identité de la France au sein de l'Europe et garantir la compétitivité de notre pays dans ce nouvel espace.

D'où un foisonnement de politiques cohérentes ...

- * Une population mieux répartie dans l'espace,
- * Un enseignement supérieur au service de la reconquête, la recherche en appui,
- * Un aménagement culturel du territoire pour mettre en valeur les identités régionales,
- * Une armature routière renforcée, et un schéma ferroviaire pour toute la France,
- * Des actions spécifiques pour les territoires d'Outre-Mer ...

... Renforcées par une organisation des responsabilités, assurant la cohérence des textes de loi

* Un renforcement de l'action des collectivités locales, par deux efforts accrus : l'amélioration de leur équipement et le développement de la solidarité, dans la poursuite du mouvement de décentralisation,

* De vrais moyens d'actions pour l'Etat, notamment un plan de localisation des services publics, des contrats de plan, des directives territoriales d'aménagement...

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET FINANCEMENT

D'après le Ministère du Budget, l'accroissement des impôts entre 1988 et 1993, les impôts d'états ont augmenté de 1% alors que les impôts locaux ont eu un accroissement de 32 % !

Cette distorsion n'est, en fait, que le premier indice d'un transfert de charge vers les Collectivités territoriales pendant une période charnière significative des effets de la décentralisation.

De fait, la décentralisation a amené une multiplicité d'échelons territoriaux, un enchevêtrement des compétences et des financements croisés ; il en résulte des répartitions financières masquées par la complexité devenue structurelle : "la responsabilité des dépenses est partout, et donc nulle part" (Philippe Namière - Le point).

Sur un plan stratégique d'aménagement du territoire, chacun des partenaires y recherche son propre intérêt :

- l'Etat travaille à mailler le territoire français urbain (bassin parisien, métropole, villes moyennes et grandes),
- les Collectivités organisent, dans le cadre de leurs missions et de leurs politiques, le développement local,
- les partenaires privés trouvent dans la ville, les échanges nécessaires à la vie économique et apportent, par leur activité, leur contribution au développement urbain.

Basé sur des logiques différentes, voire contradictoire, ce jeu complexe aboutit à des déséquilibres, devenus insupportables :

◆ l'Etat, sous couvert de la décentralisation, rejette progressivement sur les finances locales des charges sans pour cela donner aux Collectivités les moyens de les assumer, alors que le phénomène d'urbanisation tend à faire apparaître de nouveaux problèmes dans une conjoncture économique difficile.

Les contrats de plan sont le terrain privilégié des arbitrages financiers, sur un régime de quotité, entre l'Etat et les Régions ; ils sont le résultat de négociations ciblées sur le mode du plus grand dénominateur commun, entre les politiques de chacun, laissant aux collectivités locales un vaste champ d'intervention à couvrir, hors de proportions avec leurs ressources

Par ailleurs, les dispositifs bancaires restent des freins à la capacité d'entreprendre :

- une crise de liquidités provoquant une ingérence des banques dans les choix stratégiques de développement, au moment où le CLF est privatisé et où la CDC réduit ses investissements !

- des aspects réglementaires en matière de garanties d'emprunts, obérant la capacité d'endettement global de la Collectivité

- des durées d'amortissement trop courtes, compte tenu des ouvrages à réaliser (ex métro).

♦ Quant à l'investissement privé, il est réalisé dans une logique de profit sur des projets attractifs ou des services urbains permettant une rémunération directe.

L'étude de la rentabilité est le seul critère de partenariat potentiel, pour exemples : le Tunnel, Euralille, la SCETA prête à financer les tronçons autoroutiers "porteurs", l'introduction progressive des péages urbains, la gestion urbaine (eau - assainissement, ordures ménagères) nouvelle cible des grands groupes.

Mais, en l'absence de marché, les collectivités restent seules face à leurs responsabilités : qui va s'intéresser au concept de ville renouvelée, générateur de surcoûts urbains importants ? Qui va réaliser les équipements publics voire privés, supports du développement local ? Qui doit soutenir une économie locale, seule garante de ressources significatives pour les Collectivités ?

De ces réflexions, émerge l'idée terrifiante d'un aménagement du territoire encourageant l'accroissement de dualités fortes entre les villes et les habitants :

- une dualité externe, classant les villes riches et les villes pauvres suivant leur capacité à assurer ou non leur développement

- une dualité interne considérant les habitants soit en leur qualité d'usagers capables ou non d'accéder aux services urbains, soit en personnes imposables susceptibles de supporter une surfiscalité forcée.

L'aménagement du territoire est un enjeu national ; l'Etat doit dégager des moyens financiers considérables pour assurer les solidarités spatiales nécessaires à la réduction des tensions sociales et à l'assurance de la compétitivité des territoires dans un contexte européen voire mondial.

CHARTRE D'OBJECTIFS

Le CIAT du 5 novembre 1990 a jeté les bases d'une association entre les Villes et l'Etat dans le cadre de politiques d'agglomérations visant à relever le défi économique européen. La définition de stratégies de développement économique devenait alors la première étape d'une démarche partenariale.

Dans cette stratégie les grandes métropoles d'équilibre, issues des réflexions des années 1960, voyaient leur vocation de point d'appui de la déconcentration parisienne se renforcer.

Cet axe majeur participait à une stratégie d'un aménagement du territoire reposant sur un maillage de territoire intégrant bassin parisien, métropoles et villes moyennes et grandes.

Depuis, les vocations spécifiques de chacune des aires métropolitaines ont été définies, des pôles d'excellence retenus dans le cadre de chartes d'objectifs, véritable document de référence à long terme créant un partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et les responsables socio-économiques.

On pouvait alors penser qu'une dynamique était lancée et que le financement des ambitions annoncées s'établirait sur un régime de cadre contractuel à caractère exceptionnel compte tenu des masses financières en cause.

Que voit-on aujourd'hui ?

La préparation du XIème plan et les négociations en cours occultent tout caractère d'exception. Le Contrat de Plan, outre ses options de type traditionnel, doit intégrer non seulement les aspects solidarité à travers le contrat villes / agglomération mais aussi les actions à 5 ans de la charte d'objectif !!!

Inscrites dans un cadre contractuel banalisé, les pôles de développement économique, dits d'excellence, représentent des volumes financiers importants, ayant peu de rapport avec les dotations C.P. (surtout à l'annonce d'une enveloppe spécifique de 7 MF).

Faute de moyens conséquents, le pôle parisien continuera sa croissance, concentrant les richesses aux dépens du reste du territoire français.

La région Nord - Pas-de-Calais parmi les régions françaises

La région Nord - Pas-de-Calais occupe une place particulière au sein de l'ensemble des régions françaises. Quelle est-elle exactement ?

Les quelques critères recensés ci-dessous livrent une image contrastée.

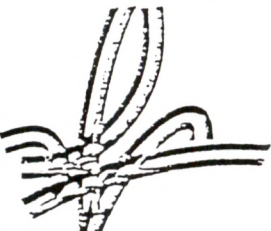
Les points forts	Rang	Les points faibles	Rang
Population	4ème	PIB/Habitant	16ème
Densité	2ème	Taux de chômage	20ème
Exportations	3ème	Montant des dotations régulières du budget de la Recherche en 1991	11ème
Dépenses consacrées aux travaux routiers	4ème	Nombre de diplômés d'études approfondies	9ème
Effectifs universitaires	2ème	Résultats académiques au BAC 92 (population de bacheliers par génération)	15ème
Investissements des collectivités locales pour l'enseignement et la formation en 1991	4ème	Montant des aides à l'innovation de l'ANVAR en 1992	5ème
Dépenses culturelles de la Région en 1990	2ème		

COMPOSITION DE LA SEM EURO-LILLE

ACTIONNAIRES	CAPITAL DETENU après augmentation	
	%	Capital
• Publics		
Ville de Lille	16,38	8 196
Ville de la Madeleine	2,50	1 250
Ville de Roubaix	2,50	1 250
Ville de Tourcoing	2,50	1 250
Ville de Villeneuve d'Ascq	2,50	1 250
Communauté urbaine de Lille	16,47	8 235
Département du Nord	5,55	2 774
Région Nord Pas-de-Calais	5,55	2 774
Sous-total	53,93	26 979
• Privés		
Caisse des Dépôts et Consignation	7,33	3 664
Crédit Lyonnais	7,33	3 664
Banque Indosuez	4,43	2 215
Banque Scalbert Dupont	7,33	3 664
Banque Populaire du Nord	7,33	3 664
B.N.P.	1,00	500
Crédit du Nord	1,00	500
Bank of Tokyo (Japon)	0,70	350
Banque San Paolo (Italie)	1,00	500
National Westminster Bank (GB)	0,70	350
Générale de Banque (Belgique)	0,70	350
Caisse régionale du Crédit Agricole		
Mutuel du Nord	1,00	500
CCI de Lille Roubaix-Tourcoing	3,00	1 500
SCETA (S.N.C.F.)	3,00	1 500
Lloyd Continental	0,20	100
Sous-total	46,05	23 021
TOTAL	100,00	50 000

INVESTISSEMENTS SUR EURALILLEEN PREMIERE PHASE 1990 - 1994

- Investissements publics (ESCAE - aéronef - parking - infrastructures)	1,3 Milliards de Francs
- Investissements parapublics (SNCF)	0,7 Milliards de francs
- Investissements mixtes (Grand Palais)	1,7 Milliards de francs
- Investissements privés (centre commercial - tours)	2,5 Milliards de francs
	6,2 Milliards de francs



SES PARTICIPANTS

L'Association TGV Gare de Lille a été créée en 1986, à l'initiative du Maire de Lille, Pierre MAUROY.

Cette association de loi 1901, regroupe les principaux partenaires publics et privés de la Métropole, du Département et de la Région:

Villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, La Madeleine, Mons en Baroeul, la Communauté Urbaine de Lille, le Conseil Régional, le Conseil Général, La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, la Jeune Chambre Economique de la Métropole Nord, la Banque Populaire du Nord, la CGC - Union Départementale du Nord, le Crédit Lyonnais-Groupe de Lille, le Palais des Congrès et de la Musique, la SAEN, la SORELI.

SON ROLE

L'Association TGV Gare de Lille constituait, à l'origine, un groupe de pression dans le but d'obtenir le passage et l'arrêt des TGV Nord-Européens dans la Ville de Lille.

La Ville s'est donné les moyens de parvenir à ses fins en organisant de fréquentes réunions de réflexions et de coordination pour aboutir au lancement, dès 1987, d'une grande campagne de communication dont le thème, "LILLE, L'INCONTOURNABLE" était sans équivoque.

En 1988, la décision est prise: le TGV passera à Lille !

Suite à celle-ci, l'Association devient un lieu d'échanges et de concertation de tous les acteurs régionaux: un véritable groupe technique est alors constitué; il s'est réuni 13 fois depuis 1988 (21 fois depuis 1987). Non seulement l'Association a joué un rôle primordial dans la préparation de la

Charte des Maires mais également dans le programme de gouvernement de la Communauté Urbaine en 1988-89.

Depuis 1992, l'Association se donne pour vocation, de valoriser les enjeux représentés par la liaison TGV Nord et promouvoir le développement de la Métropole. Cette relance se fait dans l'esprit de portage des manifestations de 1993 et 1994, qui s'appuient sur trois points forts:

- * l'arrivée du TGV Nord à Lille, en 1H20, le 18 mai prochain dans la matinée.

La mise en service commercial du TGV Nord se fait le 23 mai 1993.

- * l'ouverture du tunnel sous la Manche, le 6 mai 1994.

- * le Tour de France cycliste qui partira de Lille dès le 2 juillet 1994.

Notons également l'ouverture réalisée vis à vis des 13 grandes villes régionales concernées par le passage du TGV:

Roubaix, Tourcoing, Arras, Calais, Dunkerque, Cambrai, Douai, Valenciennes, Lens, Béthune, Hazebrouck, Croix et Wasquehal.

Ainsi, une véritable stratégie de communication a été élaborée en vue de décentraliser les actions sur l'ensemble de la région.

L'Association TGV est donc devenue le véritable creuset d'une coordination communautaire et régionale, avec l'élargissement aux 13 villes de la Région.

LA LOI DE FINANCES POUR 1994

oooOooo

1er élément (Annexe 1)

- pour la 1ère fois, les Collectivités Territoriales connaîtront une évolution négative des concours de l'Etat.

Le rapport de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale est clair sur ce sujet : - 0,05 % en 1994 alors qu'entre 1993 et 1987 l'évolution a été de + 42,76 %.

2ème élément - les Grandes Villes sont fortement pénalisées par les décisions intéressant la D.G.F. et les compensations de taxe professionnelle.

- la réaction forte des Maires des Grandes Villes de France, toutes tendances politiques confondues, en témoigne.

I - La D.G.F. (Annexe 2)

Elle a toujours connu une évolution positive.

En moyenne nationale :

+ 5,17 en 1987
 + 4,80 en 1988
 + 9,21 en 1989
 + 2,50 en 1990
 + 7,51 en 1991
 + 4,41 en 1992
 + 4,40 en 1993

Même si la majorité des Grandes Villes ont, sur cette période, été soumises au minimum garanti, soit 55 % de l'évolution moyenne nationale, il apparaît que ces augmentations annuelles couvraient sensiblement au moins l'inflation.

II - Les compensations de taxe professionnelle.

Philosophie :

Le législateur, sous l'impulsion des gouvernements successifs de gauche, est intervenu à plusieurs reprises afin d'alléger les cotisations et impôts pesant sur les entreprises, notamment au niveau de la taxe professionnelle.

.../...

La contrepartie de ces mesures était la prise en charge par l'Etat du manque à gagner pour les Collectivités Territoriales, sous la forme de dotation de compensations.

Par simplification, ces dotations ont été indexées sur les recettes fiscales nettes de l'Etat.

Jusqu'en 1992, ces dotations ont évolué de façon positive.

- 1988 : + 2,41 %
- 1989 : + 7,10 %
- 1990 : + 6,79 %
- 1991 : + 6,32 %
- 1992 : + 1,36 %

En 1994 : l'Etat décidant de faire évoluer ses recettes fiscales de façon négative, les Collectivités Territoriales connaissent une forte évolution négative de leurs compensations de Taxe professionnelle.

- soit - 6,67 % pour les dotations "salaires", mesure aggravée pour la dotation "abattements de bases" qui subit une réfaction de 15 %.

Au total, les Grandes Villes subissent un manque à gagner équivalent à 4 à 5 points de fiscalité.

3ème élément - la politique fiscale de l'Etat : une totale incohérence sociale.

D'un côté, des discours exposant que les Collectivités Territoriales sont les mieux placées pour innover dans le cadre du traitement d'un certain nombre de problèmes sociaux graves (emploi, toxicomanie), ce qui représente un coût

De l'autre, une asphyxie financière organisée

Enfin, la conséquence la plus grave, obliger les Collectivités Territoriales à fiscaliser le manque à gagner qu'elles ne reçoivent plus de l'Etat, ce qui revient à percevoir sous la forme de l'impôt le moins nuancé au niveau social (impôt local) ce qui l'était avant au moyen de l'I.R.P.P. avec les notions de progressivité et de quotient familial.

Evolution des concours de l'Etat aux collectivités locales (en millions de francs courants)

	1987 exé.	1988 exé.	1989 exé.	1990 exé.	1991 exé.	1992 exé.	1993 Loi de finances Initiale	Projet de loi de finances 1994	Evolution 1994 / 1993 (en %)
(a) : Crédits de paiement									
1. Dotations et subventions de fonctionnement	78 109	82 783	91 769	93 572	99 595	100 481	105 160	106 702	+ 1,5
⊛ dont : Dotation globale de fonctionnement	70 693	75 414	84 023	85 356	91 719	92 226	96 219	98 144	+ 2,0
Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle	680	696	746	796	796	1 013	1 392	1 300	- 6,6
2. Dotations et subventions d'équipement	21 234	22 475	24 800	29 706	29 968	31 553	32 074	30 907	- 3,6
⊛ dont : Dotation globale d'équipement C.P. (a)	13 057	14 268	15 597	18 041	25 072	25 439	25 582	25 582	0
Fonds de compensation de la T.V.A.	12 450	13 041	14 772	18 721	19 331	20 257	21 100	20 540	- 2,7
3. Compensation financière des transferts de compétence de l'Etat aux collectivités locales	46 063	50 944	56 040	60 202	61 066	60 065	58 710	60 743	+ 3,5
⊛ dont : Dotation régionale d'équipements C.P. (a)	1 399	1 960	2 149	2 333	2 461	2 585	2 707	2 835	+ 4,7
Dotation départementale d'équipement des collèges C.P. (a)	747	1 016	1 096	1 151	1 217	1 279	1 339	1 403	+ 4,8
Fiscalité transférée	28 722	31 423	34 660	38 570	37 773	36 994	37 745	40 027	+ 3,4
4. Compensation d'exonérations et de dégrèvements législatifs	30 832	34 093	35 194	42 728	48 941	53 448	55 662	53 126	- 4,5
⊛ dont : Dotation de compensation de la taxe professionnelle	16 194	19 519	20 641	22 284	24 382	23 451	22 848	19 092	- 16,4
TOTAL	176 238	190 295	207 803	226 208	239 570	245 547	251 606	251 478	- 0,05

Source : Assemblée Nationale. Rapport de la Commission des finances sur le projet de loi de finances pour 1994.

Entre 1985 et 1993, la DGF sur le plan national a augmenté de 51,36%.

Au cours de la même période, la DGF des grandes villes n'a augmenté que de 29,21%. La part des grandes villes au sein de la masse nationale est ainsi passée en huit ans de 19,59% à 16,73%.

Si la DGF des grandes villes avait augmenté dans la même proportion que la masse nationale, les grandes villes auraient obtenu en 1993 plus de 2,7 milliards de francs supplémentaires. Au total depuis 1985, les grandes villes ont perdu plus de 10 milliards de francs

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 1985 (hors DSU)

	Evolution INDICIAIRE de la DGF		Evolution des masses		Part des GRANDES VILLES / NATIONAL	Si la DGF des grandes villes avait augmenté de la même manière que sur le plan national	Différence avec DGF réelle
	GRANDES VILLES	NATIONAL	GRANDES VILLES	NATIONAL			
			En milliers de Francs				
1985	100,00	100,00	12.464.247	63.610.500	19,59%	12.464.247	
1986	103,30	+4,68 104,68	12.875.777	66.589.517	19,34%	13.047.974	-172.197
1987	107,55	+5,12 110,09	13.405.674	70.025.891	19,14%	13.721.319	-315.645
1988	110,87	+4,81 115,37	13.819.294	73.388.631	18,83%	14.360.236	-560.942
1989	118,27	+9,21 126,00	14.741.527	80.147.033	18,39%	15.704.521	-962.993
1990	120,03	+2,50 129,15	14.961.045	82.150.000	18,21%	16.096.995	-1.135.950
1991	123,25	+7,51 138,85	15.362.576	88.322.168	17,39%	17.306.409	-1.943.832
1992	126,18	+4,41 144,98	15.727.284	92.225.125	17,05%	18.071.179	-2.343.895
1993	129,21	+4,41 151,36	16.104.662	96.283.676	16,73%	18.866.437	-2.761.775

total cumulé -10.197.230

LES MESSAGES

1/ Conviction que l'aménagement du territoire relève d'un travail harmonieux entre le public et le privé.

2/ Si on avance l'idée d'une mixité entre les investissements publics et privés, il est nécessaire de maintenir au secteur public une capacité d'intervention forte, pour faire face à tous les investissements d'intérêt collectif qui n'apparaissent pas suffisamment rentables au regard du privé.

3/ Importance de la décentralisation mais réflexion sur le nombre de niveaux administratifs : redéfinition du rôle respectif de l'Etat, de la Région, du Département, des structures intercommunales et des communes.

- Nécessaire renforcement de l'intercommunalité.

4/ Intégration nécessaire de l'Aménagement du Territoire dans l'espace européen.

5/ Il n'existe pas d'Aménagement du Territoire harmonieux sans une fiscalité juste.

Si on veut élaborer un Aménagement du Territoire en respectant la décentralisation, il faut réformer la fiscalité pour la rendre plus équitable.

6/ Il ne faut pas opposer la ville à la campagne.

- Accompagner le mouvement vers la ville et ne pas rêver à un retour mythique au cadre naturel.

* Trouver équilibre entre ville et campagne ;

* Réfléchir au concept de ville renouvelée.

UN DIALOGUE PASQUA-MAUROY

Par vidéo-transmission, le ministre de l'Intérieur et le président de la Communauté urbaine de Lille ont parlé de l'aménagement du territoire.

« **P**OUR ce qui est de la réforme... vous ne serez pas déçus ». C'est ainsi que M. Pasqua, ministre d'Etat, a présenté l'important projet de loi sur l'aménagement du territoire, qui sera soumis au vote du Parlement au printemps.

Cela se passait mardi par transmission vidéo entre l'Opéra de Lille, Paris et Agen. La Caisse des dépôts et consignation avait organisé une journée nationale de débats sur le financement de l'aménagement du territoire.

Sur la scène lilloise, M. Mauroy s'est un peu inquiété de « la querelle ridicule qui semble se développer entre villes et zones rurales ».

M. Pasqua qui sera à Lille le 6 janvier a voulu le rassurer en affirmant que l'on pouvait mener de front une politique de rénovation de l'espace rural et d'aménagement de la ville. Au passage, le ministre de l'Intérieur a aussi précisé qu'il ne fallait pas non plus que s'instaure une guerre entre l'Île-de-France et les autres régions.

Mais la première préoccupation de cette journée a été

« comment trouver des sous ? » Il est vrai que la Caisse des dépôts qui concentre les fonds des Caisses d'épargne et des notaires, est la véritable « banque des collectivités locales » et du logement. Euralille par exemple ne se serait pas fait sans elle.

L'inquiétude est forte. Hier c'est l'inflation qui finançait les emprunts. Cela est maintenant bel et bien fini. Les collectivités locales sont endettées jusqu'au

cou et l'on a vu des villes être mises en faillite, tandis que des sociétés d'économie mixte, comme la SAEN se trouvent au bord du dépôt de bilan.

L'impôt ? « *Nous sommes à la limite du tenable* », affirme M. Mauroy qui souligne qu'en cinq ans les impôts locaux ont augmenté de 32 % (contre 1 % pour les impôts nationaux).

Nous sommes entrés dans une période de vaches maigres et les collectivités vont devoir se serrer la ceinture : finis les grands projets coûteux. Le privé pourra financer les opérations si elles ont, en retour une rentabilité importante (cas du tunnel sous la Manche, des autoroutes concédées).

Reste aussi la possibilité de mobiliser l'épargne locale en lançant des emprunts : « *Il y a de*



Deuxième à droite. A la tribune : M. Mauroy. A l'écran : M. Pasqua.

l'argent », affirme M. Pasqua, « *regardez comment s'est placé l'emprunt Balladur* ».

Un retour à la campagne

Autre point essentiel de ce débat : y a-t-il trop de niveaux de décision ? M. Mauroy avait pensé un moment que le département était le moins utile. Il a

maintenant changé d'avis, considérant que la Région n'était plus le seul bon niveau.

Quant à M. Pasqua, il se montre prudent en ce qui concerne le regroupement des communes. C'est aussi l'avis de M. Delevoye, président des maires de France.

On retiendra enfin cette phrase de M. Pasqua qui montre

bien l'axe central de la réforme qu'il veut engager pour l'aménagement du territoire : mettre fin à la concentration dans des villes déshumanisées, facteur de dysfonctionnement et éviter la désertification de l'espace rural. C'est un peu un retour à la campagne et aux vertus de la petite ville de province que préconise Charles Pasqua.